

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 1658**

présenté par

Mme Descamps, M. Acquaviva, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Saint-Huile et Mme Yousouffa

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.